

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 FEVRIER 2014 – 20H30**

Le 5 février 2014, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 30 janvier 2014, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Etienne COOL, Maire d'ORBEC.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation compte rendu
- Remerciements
- Approbation du compte de gestion 2013
- Approbation du compte administratif 2013
- Affectation de résultats 2013
- Régularisations comptables
- SIVOM : Loyer et convention locaux du service jeunesse
- Tarif Concert du 22 février 2014
- Tarif Théâtre du 1^{er} mars 2014
- Demande de subvention travaux sécurisation Rue de Bernay
- Demande de subvention travaux église Notre-Dame et grandes orgues
- Emploi d'avenir
- Don ouvrages « Maisons à pan de bois »
- Rémunération agents en charge de l'organisation des élections
- Vente photocopieur
- Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, A. GROULT, G. HULIN, E. MACREZ, Adjoints ; J-C. DUVAL, J-L. POUILLE, M. COGE, Y. MOREL, F. RAMOS, G. LAUTONNE, J-F. CROUINAUX, Ph. DELARUE, D. MULET.

ABSENT EXCUSÉ :

S. FOSSET donne pouvoir à J-C. DUVAL, F. VERGER donne pouvoir à E. COOL.

ABSENTS :

C. FOUILLEUL, Y. BOYE, P. AUBRY, C. BEJEAN, T. LEMETTAIS, C. LIBERGE.

Secrétaire de séance : G. HULIN.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

Secours Catholique : Mr Gilles LAUTONNE, Président, remercie pour la mise à disposition gracieuse de la salle Debussy pour l'organisation du pot de départ de Mr Bernard PAYNEL et remercie également pour les travaux effectués sur la toiture du local.

Bernay Collections Passion : Mme MORTREUIL, Présidente, remercie pour la mise à disposition gracieuse de la salle Debussy pour l'organisation de l'expo-bourse des collectionneurs qui se déroulera les 1^{er} et 2 mars 2014.

Club Espoir Cycliste du Pays d'Auge : Monsieur KHELFAT, Président, remercie pour la subvention attribuée au titre de l'année 2013.

14/1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur Christophe COCHELIN, Trésorier de Livarot, présente le compte de gestion 2013. Il informe que les chiffres comptables du compte de gestion 2013 sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2013 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	
2 271 706,99 €	2 728 100,60 €	Excédent 2013 : 456 393,61 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	
524 520,05 €	428 788,74 €	Déficit 2013 : - 95 731,31 €

Accepté à l'unanimité.

14/2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire commente les écritures comptables du CA 2013, appelle le doyen de l'assemblée, Monsieur Philippe DELARUE, pour présider la séance, s'agissant du vote du compte administratif 2013, et quitte la salle.

Monsieur Philippe DELARUE rappelle que les chiffres du Compte Administratif 2013 sont conformes au Compte de Gestion 2013.

Dépenses Fonctionnement : 2 271 706,99 €	Dépenses d'Investissement : 524 520,05 €
Recettes Fonctionnement : 2 728 100,60 €	Recettes d'Investissement : 428 788,74 €

Reports de l'exercice N-1	Section d'Investissement : - 231 390,82 €	RAR : 249 121 €
	Section de Fonctionnement : 394 557,19 €	

Soit en cumulé :

SF Dépenses = 2 271 706,99 €	SI Dépenses = 1 005 031,87 €
SF Recettes = 3 122 657,79 €	SI Recettes = 428 788,74 €

Soit en résultats :	Section de Fonctionnement	850 950,80 €
	Section d'Investissement	- 576 243,13 € (dont 249 121€ de RAR)

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à regagner son fauteuil pour la suite de la séance.

14/3 – AFFECTATION DE RESULTATS 2013

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'affectation des résultats 2013 sur l'exercice 2014, selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Report 2012	Résultat 2013	Résultat de clôture 2013
394 557,19 €	456 393,61 €	850 950,80 €

INVESTISSEMENT

Report 2012	Résultat 2013	Résultat de clôture 2013
- 231 390,82 €	- 95 731,31 €	- 327 122,13 €

Soit :

002 - Excédent de fonctionnement :	+ 274 707,67 €
001 - Déficit d'investissement :	- 327 122,13 €
1068 - Recettes d'investissement :	+ 576 243,13 €

Accepté à l'unanimité.

14/4 – REGULARISATIONS COMPTABLES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, les demandes de régularisations comptables de Monsieur Philippe PIGNOT, ancien Trésorier Municipal à la perception de Livarot, concernant certaines charges retenues à son encontre par la Chambre Régionale des Comptes.

Charge n°1 : Paiement en 2011 d'un contrat de prestation de services

Conformément au vote du BP 2011 et au contrat de prestation de services « reportages photos » signé entre la commune d'Orbec et Monsieur Patrik HUSSENET, la commune d'Orbec a mandaté la somme de 3 000 € au prestataire (mandat n°443 du 1^{er} juin 2011). Monsieur Philippe PIGNOT a procédé au paiement de cette somme de 3 000 € sans s'assurer que les pièces obligatoires étaient bien jointes au mandat. En l'occurrence, aucune facture n'a été établie par le prestataire et le paiement a été réalisé au vu du vote du BP 2011 et du contrat de prestation de services.

Monsieur le Maire informe que, conformément à la demande de Monsieur Philippe PIGNOT, un certificat de l'ordonnateur sera établi indiquant que ce contrat a effectivement été honoré et qu'il n'existe pas de préjudice financier car il y a service fait.

Charge n°2 : Paiement d'une indemnité de fonction d'un élu de 2009 à 2011

Il ressort du rapport de la CRC et des pièces figurant au dossier que Monsieur Philippe PIGNOT a payé en 2009, 2010 et 2011, une indemnité de fonction d'élu local à un adjoint au maire alors qu'il ne disposait pas d'arrêté de délégation de fonction.

Monsieur le Maire informe que, conformément à la demande de Monsieur Philippe PIGNOT, un certificat de l'ordonnateur sera établi indiquant que l'adjoint en question a effectivement rempli ses fonctions et qu'il n'existe pas de préjudice financier pour la commune.

Charge n°3 : Paiement d'une prestation de maîtrise d'œuvre en 2010 au compte 6226 « honoraires »

Il ressort du rapport de la CRC et des pièces figurant au dossier que le mandat n°538 du 8 juin 2010 imputé en section de fonctionnement à l'article 6226 « honoraires » et que Monsieur Philippe PIGNOT a payé à la société BPR une facture de 12 306,12 €, relative à un marché de maîtrise d'œuvre alors qu'une telle dépense devrait s'imputer au compte 2031 « frais d'étude » en section d'investissement.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Philippe PIGNOT sollicite une délibération du conseil municipal et un certificat de l'ordonnateur indiquant, d'une part que cette erreur d'imputation sera rectifiée par comptabilisation en 2014 d'une opération non budgétaire (débit au 2031 et crédit au 1068) et d'autre part, qu'il y a absence de préjudice financier pour la commune car service fait.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à cette régularisation comptable par l'opération non budgétaire suivante :

Débit au 2031 pour un montant de 12 306,12 €
Crédit au 1068 pour un montant de 12 306,12 €

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'en complément de cette délibération, un certificat de l'ordonnateur sera établi indiquant qu'il n'y a pas de préjudice financier pour la commune car la prestation a effectivement été réalisée.

14/5 – SIVOM : LOYER ET CONVENTION DES LOCAUX DU SERVICE JEUNESSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 7 août 2013, le SIVOM a réalisé des travaux d'investissement dans les locaux du service jeunesse, place Joffre, alors qu'il n'est que locataire des lieux.

Monsieur le Maire expose que le SIVOM sollicite, en contre partie de ces travaux, une diminution du montant du loyer.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le montant du loyer mensuel à 650 € hors charges, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014, et de passer convention avec le SIVOM pour officialiser le changement du montant de loyer.

Monsieur le Maire précise qu'il a lieu de s'assurer que les conditions de mise à disposition de la 4^{ème} classe à l'association « Léopard Chromatique » ne changent pas.

Accepté à l'unanimité.

14/6 – TARIF CONCERT DU 22 FEVRIER 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'organisation d'un concert le 22 février 2014 au centre culturel.

Monsieur le Maire propose :

- de fixer le tarif d'entrée à 5 €
- de fixer le prix de vente des plateaux de petits fours à 5 €

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'enregistrer en régie municipale OMAC, l'ensemble des tickets numérotés qui seront vendus à l'occasion de cette manifestation.

- 200 tickets « Entrée » à 5 € = 1 000 €
- 100 tickets « Petits fours » à 5 € = 500 €

ENCAISSE : 1 500 €

Accepté à l'unanimité.

14/7 – TARIF THEATRE DU 1^{ER} MARS 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la venue de la troupe de théâtre « Sur les planches en Suisse Normande » le 1^{er} mars 2014 au Centre Culturel pour y présenter une pièce intitulée « Feu d'Artifice » à 20h30.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif d'entrée à 6 €.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'enregistrer en régie municipale OMAC, l'ensemble des tickets numérotés qui seront vendus à l'occasion de cette manifestation.

200 tickets « Entrée » à 6 € = 1 200 €

ENCAISSE : 1 200 €

Accepté à l'unanimité.

14/8 – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE SECURISATION RUE DE BERNAY

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 23 décembre 2013, a approuvé la solution proposée par l'Agence Routière Départementale et autorisé à solliciter l'aménagement de plateau ralentisseur afin de réduire la vitesse des véhicules circulant Rue de Bernay.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- décider de procéder aux travaux de sécurisation de la Rue de Bernay en installant un plateau ralentisseur ainsi que signalisation et marquages nécessaires, dont le coût à la charge de la commune est évalué à : 10 000 € HT,
- solliciter du Département une subvention au titre des amendes de police,

- s'engager à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

Accepté à l'unanimité.

14/9 – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX EGLISE NOTRE-DAME ET GRANDES ORGUES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à la DRAC et au Conseil Général en vue de se positionner pour les travaux prévus à l'église Notre-Dame. Travaux estimés à 465 350,79 € HT pour la restauration de l'église et 36 088 € HT pour la restauration des grandes orgues.

Monsieur le Maire informe que la DRAC nous a répondu que l'estimatif transmis ne correspond pas à un diagnostic avant travaux qui permettrait à l'Etat de mesurer les propositions de l'architecte au regard des désordres. Les services de la DRAC nous informent que l'autorisation de ces travaux devra faire l'objet d'une demande spécifique (cerfa n°13585-01) établie sur la base d'un projet élaboré par notre architecte au stade de l'avant-projet définitif.

Concernant la restauration des grandes orgues, ces travaux devront faire l'objet d'un dossier particulier avec une maîtrise d'œuvre qualifiée dans ce domaine. Cette intervention pourra faire l'objet d'une réunion avec les services de la DRAC et le technicien conseil pour les orgues auprès du ministère de la culture et de la communication, Monsieur SEMENOUX.

Pour finir, les services de la DRAC souhaitent connaître le coût définitif de la première tranche de travaux afin de pouvoir l'inscrire à la programmation 2014 des crédits de l'Etat. Sous réserve de la disponibilité des crédits au moment de notre demande, l'Etat pourrait nous apporter une aide financière de 50% du montant HT des travaux.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal de :

- programmer une réunion avec les services de la DRAC
- solliciter les subventions pour les travaux de restauration de l'église et des grandes orgues

Accepté à l'unanimité.

14/10 – EMPLOI AVENIR

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Gouvernement actuel a mis en place les emplois d'avenir afin de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés.

Une convention, avec contrat d'objectif, a été signée le vendredi 8 février 2013 à la Sous-Préfecture de Lisieux entre l'Etat et la Ville d'Orbec.

Ce dispositif permet une atténuation de 75% salaire + charges sur la base d'une rémunération au SMIC.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contractualiser avec un jeune remplissant les conditions requises au 1^{er} avril 2014.

Accepté à l'unanimité.

14/11 – DON OUVRAGE « MAISONS A PAN DE BOIS »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du don de 500 ouvrages « Maisons à pan de bois » par l'Office de Tourisme du Pays de l'Orbiquet.

Il propose d'accepter ce don et de rentrer ces ouvrages dans la régie du Musée Municipal en vue de les proposer à la vente au prix unitaire de 5 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de fixer le prix de vente à 5 € et de répartir les ouvrages de la manière suivante :

- **300 ouvrages pour la régie du Musée Municipal,**
- **200 ouvrages pour la régie de la bibliothèque.**

14/12 – REMUNERATION DES AGENTS EN CHARGE DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la participation aux bureaux de vote pour les élections ouvre droit à rémunération. Plusieurs agents participeront au déroulement du ou des scrutin(s) lors des élections municipales.

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux 2 agents de catégorie C concernés par les opérations d'élections.

Accepté à l'unanimité.

14/13 – VENTE PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire informe du changement de contrat de prestation de services concernant le photocopieur de la mairie.

Le nouveau photocopieur étant arrivé, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de céder le photocopieur Olivetti D-color MF350 au SIVOM pour un montant de 1500 €.

Accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 22h30.